DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

78-208 Objet

Décision modificative de crédits de Lercice 1978 N° 1 du Budget Annexe PORT

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

14 décembre 1978

Nombre de conseillers en exercice ____27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CORSEIL HUNICIPAL

COMPANT DE EOVAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit

le vingt decembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de MTETARO

Braient présents: MMMM. TETARD, BUJARD, LIS, BOUCHET, LACHAUD, BOUTET, FABER, MONTRON, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, MM. CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. Me DUFOUR par M. Le Maire M. COLLE par M. LIS Melle FOUCHE par Mme TACQUET Absents: MM. M. VIAUD par M. PELLETIER

MMonsieur PELLETTER

a été élu Secrétaire,

LA Ville de ROYAN est adhérente de l'Union des Ports de Plaisance du PONANT (U 3 P) depuis l'année 1974. Par Délibération en date du 25 Octobre 1978, le Conseil Municipal avait accepté de payer une cotisation annuelle de 100 FR.

Depuis le 1er novembre 1977, la Ville de ROYAN assurant elle-même l'exploitation du Port de Plaisance, la cotisation basée sur le nombre de places a été portée à 1 720 FR pour 1978.

Pour régler la cotisation correspondante, il convient d'apporter une modification aux crédits 1978 du Budget annexe du PORT .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Rapporteur,

DECIDE :

- de modifier comme suit le budget annexe du Port de l'exercice 1978.

./..

- Article 6405 (cotisations) = + 1 720 F Article 669 (dépenses imprévues) = - 1 720 F

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,



